



Catalogue de formations 2025

Réussir son projet entrepreneurial
avec BGE Limousin Poitou-Charentes

FAVORISER LA MONTÉE EN COMPÉTENCES ENTREPRENEURIALES

Avec BGE, formez-vous et développez vos compétences pour réussir votre évolution professionnelle et préparer les enjeux de demain.

BGE, organisme de formation et d'accompagnement à la création d'entreprise vous apporte toute son expertise pour mener à bien vos projets entrepreneuriaux.

BGE développe un programme de formation qui s'adresse à tout porteur de projet et entrepreneur en activité qui souhaite monter en compétences sur le montage, le développement et la pérennisation de leur activité : stratégie commerciale, vente, communication, gestion, management, digital, créativité.

BGE vous propose des formations concrètes, opérationnelles, proches de vos préoccupations. Avec BGE, une approche pédagogique dynamique et efficace :

- partir de vos besoins, pour construire votre parcours de formation ;
- enrichir vos expériences par des apports théoriques, des réflexions partagées ;
- faciliter la mise en pratique des acquis dans votre entreprise ;
- des outils utiles et performants.

Notre équipe de formateurs est à votre entière disposition.

Sommaire

NOTRE ÉQUIPE	p.3
MOBILISER SON CPF	p.5
LEXIQUE	p.6
FORMATIONS COURTES	
• Offre globale de formation	p.8
• Les bases de la micro-entreprise	p.9
• Gérer sa micro-entreprise	p.10

NOS FORMATIONS CERTIFIANTES

• MIC – Piloter et faire évoluer sa micro-entreprise	p.13
• DVRS – Développer la Visibilité de son entreprise sur les Réseaux Sociaux	p.14
• CCPE – Construire et Conduire un Projet Entrepreneurial	p.15
• Conditions Générales de Vente (CGV)	p.17
• Des stagiaires conquis ...	p.19



10 BONNES RAISONS DE CHOISIR BGE

1

Investissement durable

Acquérir des compétences entrepreneuriales transversales est un facteur clé pour créer une entreprise et réussir.

2

Qualité et expertise

BGE est un organisme de formation spécialisé en création d'entreprise depuis plus de 40 ans. Toutes les structures BGE répondent au décret qualité de 2015 et sont référencées Datadock.

3

Expérience

Des experts spécialisés dans la création-reprise d'entreprise sont rigoureusement formés.

5

Proximité

550 lieux d'accueil vous sont proposés pour vous faciliter l'accès à la formation.

4

Sur-mesure

L'accompagnement et la formation sont personnalisés pour s'adapter à votre réalité et vos besoins (présentiel / distanciel, court / long, individuel / collectif ...).

6

Compétences reconnues

Acquérir des compétences entrepreneuriales transversales est un facteur clé pour créer une entreprise et réussir.

7

Accompagnement durable

Les conseillers-formateurs de BGE sont à vos côtés tout au long de votre parcours (en amont de la réflexion, pour accompagner la création, en aval pour sécuriser et développer votre activité).

8

Accès à des réseaux

Car il est important de bien savoir s'entourer, BGE vous fait bénéficier de ses réseaux d'entrepreneurs et de partenaires (experts, financeurs...) et vous ouvre la porte de ses clubs de chefs d'entreprise pour échanger entre pairs.

9

Financement attractif

L'ensemble des prestations de service de BGE est éligible au CPF.

10

Résultats

Être accompagné par un professionnel favorise la pérennité de son entreprise (80% de pérennité à 3 ans pour les entreprises créées après un accompagnement par BGE, contre 70% pour la moyenne nationale).

BGE, UNE ÉQUIPE D'EXPERTS ENGAGÉS

Depuis plus de 40 ans d'existence, BGE Limousin Poitou-Charentes s'est forgé une expertise forte dans le soutien à la création/reprise et au développement d'entreprises.

Notre savoir-faire se forge sur la transmission des compétences clés et la sécurisation des parcours professionnels des personnes souhaitant entreprendre.



L'équipe de BGE Limousin Poitou-Charentes est disponible et à votre écoute pour répondre à toutes vos questions.

Pour vous accompagner au mieux, nous misons sur une relation de proximité et une connaissance fine de votre territoire. BGE Limousin Poitou-Charentes dispose pour cela de plus 20 lieux d'accueil répartis sur l'ensemble des 7 départements.

Charente

Charente-Maritime

Corrèze

Creuse

Deux-Sèvres

Vienne

Haute-Vienne

Direction



Julien BOURGOIN
Directeur



Loïc DURFORT
Responsable Production



Violaine VANDAELE
Responsable métier



Laurély WILLIAM
Attachée de direction

Administration



Vincent BERNARD
Assistant administratif & comptable



Cécile HUGUET
Assistante services généraux & formation



Raquel CARVALHO
Assistante chargée d'accueil



Bénédicte MORLOCK
Assistante administratif & comptable



Danielle RAKOTOMALALA
Assistante chargée d'accueil



Lucie WALTER
Chargée de communication

Coordination départementale



Vincent CAILLAUDAU
Coordinateur départemental Haute-Vienne



Nicolas GRENIER
Coordinateur départemental Corrèze



Alexis LHOMMAIS
Coordinateur départemental Charente-Maritime et Deux-Sèvres
Référent ActivCréa

Conseiller-ère / formateur-rice



Frédéric LANGLADE
87
Chef de Projet Bus de l'Entrepreneuriat



Lionel CORBIN
87
Chargé de mission DLA
Référent transitions



Julien BADIOU
87
Chef de projet Citéslab



Elise BRULÉ
86
Référente Incubatest



Sadia BOUASSOUN
86
Référente JUNGO II
référente de l'accélérateur
création individuelle



Corentin SOLEILHAC
86
référent de l'accélérateur
création individuelle



Aurélie ABLAY
87



Émilie RASSAT
87



Cécile FLOHIC
87



Samuel COUHAULT
87



Valérie SIGIEL
17-79



Lydie LEBERRE
17-79



Marie-Pierre EINAUDI
79



Antoine BOURGEOIS
17



Stephan MATHIEU
16



Patrice RIGAUDY
23



Arthur BELLISARIO
23



Nelly BARATAUD
19



Delphine PEYROUX
19

MOBILISER SON CPF POUR CRÉER ET DÉVELOPPER SON ENTREPRISE

Comment s'inscrire à une formation ?

Pour vous inscrire à votre formation, la création de l'Identité Numérique La Poste est requise. Pour cela, vous devez être majeur/e, disposer d'un smartphone compatible* et détenir une pièce d'identité française valide (carte d'identité, passeport ou titre de séjour d'une validité égale ou supérieure à 5 ans).

Vous êtes dans ce cas de figure ?

Créez votre Identité Numérique La Poste :

Téléchargez gratuitement l'application mobile L'Identité Numérique La Poste et choisissez parmi ces deux possibilités pour créer et vérifier votre identité :

En ligne sur www.identitenumérique.laposte.fr

Créez votre compte puis vérifiez votre identité directement en ligne ou avec votre facteur lors d'un rendez-vous ultérieur.

En bureau de poste

Faites-vous accompagner par un chargé de clientèle. Connectez-vous grâce à votre Identité Numérique La Poste

- Rendez-vous sur le site moncompteformation.gouv.fr
- Pour vous identifier, cliquez sur France Connect+
- Cliquez ensuite sur L'Identité Numérique La Poste
- Saisissez votre numéro de mobile pour recevoir une notification sur votre smartphone.
- Confirmez la demande de connexion en saisissant le code secret à 4 chiffres.

Vous n'êtes pas dans ce cas de figure ?

Utilisez le formulaire dédié sur moncompteformation.gouv.fr

- Cliquez sur la rubrique « Aide » pour récupérer le formulaire.
- Rassemblez les pièces justificatives et envoyez le formulaire complété par courrier.
- Après validation de votre dossier, vous recevrez un recommandé pour vérifier votre identité.
- Surveillez votre boîte mail ! Une notification vous attend afin de poursuivre votre achat de formation.

**Besoin d'aide pour vous guider dans le processus d'inscription ?
Contactez-nous au 05 55 33 14 79 ou par mail : accueil@bge-lpc.fr**

LEXIQUE



TARIFS

Les tarifs sont exprimés en euros et non soumis à TVA. Les prix sont détaillés dans les devis ou fiche formation présents sur [MonCompteFormation](#).



LE LABEL QUALITÉ BGE

Un engagement à l'égard des entrepreneurs que nous accompagnons et des partenaires qui nous soutiennent. Tous les trois ans, chaque structure BGE est évaluée par un auditeur indépendant.



WWW.MONCOMPTEFORMATION.FR

Vous pouvez mobiliser facilement vos fonds CPF pour créer votre entreprise et vous former pour réaliser votre projet. C'est maintenant plus facile !



NOS FORMATEURS

Toutes nos formations sont animées par des experts reconnus de la création et du développement des entreprises. Notre équipe a une expérience significative, et saura répondre à vos besoins.



ACCÈS

- Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap
- WIFI
- Poste informatique équipé d'outils bureautiques (imprimante, scanner, photocopieuse)
- Outils BGE : Mon Bureau Virtuel, BGE Pro, plateforme de e-learning, boîte à outils, etc.



SUIVI POST-FORMATION

Notre équipe se tient disponible pour répondre à vos interrogations. Par ailleurs, une évaluation est proposée, pour vérifier vos acquis obtenus lors de votre formation



Limousin Poitou - Charentes

Appui aux entrepreneurs



**SE FORMER AVEC NOS
FORMATIONS COURTES**

OFFRE GLOBALE DE FORMATION

“CRÉER OU REPRENDRE UNE ENTREPRISE”

BGE est un réseau associatif spécialisé sur la formation des créateurs d'entreprise depuis plus de 40 ans. Nos formateurs sont des experts de la création d'entreprise qui sauront construire un parcours sur mesure adapté à votre projet.

Public : Tout public ayant un projet de création d'entreprise défini.

Pré-requis : Savoir lire, écrire et compter.

En cas de formation à distance, avoir un équipement informatique et une connexion internet.

Prix : 3 000 euros

Objectifs

La première étape consiste à acquérir les compétences qui vous permettront de le concrétiser. Avec l'appui de conseillers-formateurs experts, vous pourrez développer, parmi les compétences suivantes, celles dont vous avez besoin :

- Mesurer l'adéquation personne-projet
- Réaliser une étude de marché
- Définir une stratégie marketing
- Concevoir une stratégie commerciale
- Etablir un plan de prospection
- Elaborer un plan de communication
- Concevoir une stratégie digitale
- Etablir un prévisionnel économique et financier
- Évaluer la viabilité d'un projet
- Analyser les résultats financiers d'une entreprise
- Choisir un statut juridique
- Analyser la faisabilité d'un recrutement
- Elaborer une organisation administrative et comptable
- Organiser un projet entrepreneurial
- Présenter un projet entrepreneurial

LES BASES DE LA MICRO-ENTREPRISE



Qu'allez-vous apprendre ?

Grâce à cette formation, vous allez pouvoir acquérir les bases indispensables de la micro-entreprise, vérifier la pertinence de ce régime avec votre projet d'activité et de vie, et comprendre les mécanismes juridiques, fiscaux et sociaux.

Contenu de la formation

- Introduction au régime de la micro-entreprise
- la micro-entreprise pour qui et pour faire quoi
- règles juridiques, fiscales et sociales

Les points forts de la formation

La formation dispensée par des experts de la création d'entreprise vous permet d'avoir les connaissances concrètes et nécessaires pour créer et lancer votre entreprise sous le régime de la micro-entreprise (auto-entreprise).

Résultats attendus de la formation

À l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- vérifier si le régime de la micro-entreprise est fait pour vous
- maîtriser les fondamentaux juridiques, fiscaux et sociaux de la micro-entreprise
- et connaître les formalités administratives.

Modalités d'évaluation

Évaluation formative sous forme de questionnaires, quizz et auto-évaluation.
Attestation de formation.

PUBLIC

Tout public ayant un projet de création d'entreprise défini

PRÉ-REQUIS

- Savoir lire, écrire et compter
- En cas de formation à distance, avoir un équipement informatique et une connexion internet

DURÉE ET MODALITÉS

A distance : VISIO
2 demi-journées / 7H
En présentiel :
1 journée de 7H

CONTACT

VIOLAINNE VANDAELE

Référente Formation & Handicap

formation@bge-lpc.fr

PRIX : 175 EUROS



Des stagiaires de 2023 sont satisfaits de la formation*

*Statistiques issues des 37 répondants sur 87 stagiaires aux questionnaires

GÉRER SA MICRO-ENTREPRISE



Qu'allez-vous apprendre ?

Vous maîtriserez le régime de la micro-entreprise, en connaitrez les démarches pour respecter les droits et obligations de ce régime. Vous saurez également quand et comment déclarer ses cotisations sociales et chiffres d'affaires, mais pas que !

Contenu de la formation

- Rappel des règles essentielles
- Posture et rôle du chef d'entreprise
- Droits et obligations
- Quand, comment et à qui déclarer le chiffre d'affaires ?
- Modèles de devis et facture
- Immatriculation : la démarche pas à pas
- Gestion au quotidien
- Comment peut évoluer ma micro-entreprise ?

Les points forts de la formation

La formation dispensée par des experts de la création d'entreprise vous permet d'avoir les connaissances concrètes et nécessaires pour créer et lancer votre entreprise sous le régime de la micro-entreprise (auto-entreprise).

Résultats attendus de la formation

À l'issue de cette formation vous serez capable de :

- gérer votre micro-entreprise
- de déclarer votre chiffre d'affaires
- de produire vos propres devis et factures
- de construire votre tableau de gestion d'activité
- et de savoir quelles sont les possibilités d'évolution de votre microentreprise.

Modalités d'évaluation

Évaluation formative sous forme de questionnaires, quizz et auto-évaluation.
Attestation de formation.

PUBLIC

Tout public ayant un projet de création d'entreprise défini

PRÉ-REQUIS

- Savoir lire, écrire et compter
- En cas de formation à distance, avoir un équipement informatique et une connexion internet

DURÉE ET MODALITÉS

A distance : VISIO
2 demi-journées / 7H
En présentiel :
1 journée de 7H

CONTACT

VIOLAINNE VANDAELE

Référente Formation & Handicap

formation@bge-lpc.fr

PRIX : 175 EUROS

100 %

Des stagiaires de 2023 sont satisfaits de la formation*

*Statistiques issues des 37 répondants sur 87 stagiaires aux questionnaires



Limousin Poitou - Charentes

Appui aux entrepreneurs



Nos formations certifiantes

PILOTER ET FAIRE ÉVOLUER SA MICRO-ENTREPRISE

CODE RS : 6216

NOM CERTIFICATEUR : BGE

DATE D'ENREGISTREMENT : 16/12/2022



Qu'allez-vous apprendre ?

Cette formation vous permettra de connaître et de maîtriser les fondamentaux de la création de votre micro-entreprise, les droits et devoirs liés à ce statut, les règles juridiques, fiscales et sociales, ainsi que d'acquérir les outils nécessaires à la gestion de votre micro-entreprise.

Contenu de la formation

- Droits et obligations du micro-entrepreneur
- Quand, comment et à qui déclarer le chiffre d'affaires ?
- Modèles de devis et de facture
- Immatriculation, les démarches pas à pas
- Gestion au quotidien
- Possibilités d'évolution de la micro-entreprise

Les points forts de la formation

La formation dispensée par des experts de la création d'entreprise vous permet d'avoir les connaissances concrètes et nécessaires pour créer et lancer votre entreprise sous le régime de la micro-entreprise (auto-entreprise).

Résultats attendus de la formation

À l'issue de cette formation vous serez capable de :

- vérifier si le régime de la micro-entreprise est pertinent
- maîtriser les fondamentaux juridiques, fiscaux et sociaux
- connaître et utiliser les documents commerciaux et comptables de votre activité
- gérer votre micro-entreprise
- déclarer votre chiffre d'affaires
- produire vos propres devis et factures
- de construire votre tableau de gestion d'activité
- et de connaître les possibilités d'évolution de votre micro-entreprise.

Modalités d'évaluation

Évaluation formative sous forme de questionnaires, quizz et auto-évaluation.

Attestation de formation.

PUBLIC

Tout public ayant un projet de création d'entreprise défini

PRÉ-REQUIS

- Savoir lire, écrire et compter
- En cas de formation à distance, avoir un équipement informatique et une connexion internet

DURÉE ET MODALITÉS

En présentiel :
3 journées / 21 H

CONTACT

VIOLAINNE VANDAELE

Référente Formation & Handicap

formation@bge-lpc.fr

PRIX : 780 EUROS



Des stagiaires de 2023 sont satisfaits de la formation*

*Statistiques issues des 37 répondants sur 87 stagiaires aux questionnaires

DÉVELOPPER LA VISIBILITÉ D'UNE ENTREPRISE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

CODE RS : 6215

NOM CERTIFICATEUR : BGE

DATE D'ENREGISTREMENT : 16/12/2022



Qu'allez-vous apprendre ?

Vous aurez toutes les clés pour créer et animer des communautés professionnelles pour faire face à la place croissante que prend le numérique dans l'activité des entreprises.

Formation certifiante

Contenu de la formation

- La création d'un profil accessible à tous sur un réseau social
- Le paramétrage efficient de chaque plateforme
- La création de communautés sur un réseau social
- L'adaptation des contenus au réseau choisi
- La rédaction des contenus accessibles
- La promotion de l'entreprise via la publicité
- La gestion de la e-réputation
- L'analyse de l'audience grâce au reporting

Les points forts de la formation

Détenir les outils clés en main pour créer, paramétrier et alimenter un compte sur un réseau social.

Résultats attendus de la formation

À l'issue de cette formation, vous serez capable de créer un compte sur un réseau social, de l'alimenter et d'analyser votre e-réputation.

Modalités d'évaluation

Rédaction d'un rapport écrit et passage devant un jury pour obtenir une certification.

PUBLIC

Tout public ayant un projet de création d'entreprise défini

PRÉ-REQUIS

- Savoir lire, écrire et compter
- En cas de formation à distance, avoir un équipement informatique et une connexion internet

DURÉE ET MODALITÉS

En présentiel :
2 journées / 14 H

CONTACT

VIOLAINNE VANDAELE

Référente Formation &
Handicap
formation@bge-lpc.fr

PRIX : 780 EUROS

CONSTRUIRE ET CONDUIRE SON PROJET ENTREPRENEURIAL

CODE RS : 5508

NOM CERTIFICATEUR : BGE

DATE D'ENREGISTREMENT : 15/09/2021

PUBLIC

Tout public ayant un projet de création d'entreprise défini.

DATES DES SESSIONS

Se renseigner auprès de l'organisme de formation au 05 55 33 14 79 ou par mail : formation@bge-lpc.fr

Pré-requis

- Savoir lire, écrire et compter
- En cas de formation à distance, avoir un équipement informatique et une connexion internet

Durée et modalités

En présentiel : 91 heures

OBJECTIFS

PRIX : 1800 EUROS

La formation certifiante vous permettra d'acquérir les 10 compétences-clés pour valider votre capacité à entreprendre et à préparer sereinement le démarrage de votre entreprise. Elle permettra également la validation des conditions de viabilité et de réussite de votre projet.

CONTENU DE LA FORMATION

Module 1 : Mesurer l'adéquation personne / projet.

Module 2 : Établir vos stratégies entrepreneuriales (implantation géographique, offre commerciale, plan d'actions marketing, politique de fidélisation clientèle) ainsi que calculer les ratios commerciaux pour évaluer les premières hypothèses chiffrées.

Module 3 : Planifier l'organisation et la gestion des méthodes et outils de l'image, de l'information et de la communication, avec l'élaboration d'un plan de communication, d'identification des moyens de communication à mettre en œuvre et d'identité visuelle.

Module 4 : Réaliser l'étude financière de votre projet avec notamment le calcul du chiffre d'affaires prévisionnel, l'estimation des besoins en financement et des ressources à disposition, établir un plan de trésorerie, analyser le seuil de rentabilité et comprendre les documents prévisionnels.

Module 5 : Mettre en œuvre les choix juridiques, fiscaux et sociaux.

Module 6 : Présenter votre projet à des tiers (partenaires, financeurs ...)

LES POINTS FORTS DE LA FORMATION

- Parcours sur-mesure pour tous les projets de création/reprise d'entreprise
- Un accompagnement réalisé par des conseillers-formateurs experts en création et reprise d'entreprise
- Une certification de vos compétences entrepreneuriales à l'issue de la formation :

- ✓ Évaluer l'adéquation personne/projet
- ✓ Déetecter les opportunités potentielles de création et de reprise d'entreprises avec projet, ses cibles clients et l'offre envisagée
- ✓ Rechercher les textes légaux et réglementaires encadrant l'activité
- ✓ Mettre en œuvre une méthodologie d'élaboration de stratégie marketing et commerciale
- ✓ Identifier les outils de communication pour la construction de l'identité visuelle du projet
- ✓ Rédiger des messages de communication adaptés
- ✓ Mettre en œuvre un outil de budgétisation prévisionnelle
- ✓ Analyser les impacts de choix juridiques et fiscaux relatives aux formes d'entreprises
- ✓ Planifier l'ensemble des démarches de formalité administrative
- ✓ Présenter son projet entrepreneurial

RÉSULTATS ATTENDUS DE LA FORMATION

- Analyser la faisabilité d'un projet de création/reprise d'entreprise en acquérant une méthodologie de conduite de projet et en validant la maîtrise des compétences entrepreneuriales
- Évaluer sa capacité à entreprendre
- Appliquer la méthodologie pour mener à bien un projet de création/reprise

MODALITÉ D'ÉVALUATION

- Certification obtenue après validation des 10 compétences acquises en formation, par la présentation de son projet entrepreneurial à un jury de professionnels.*

**Si non validation d'un ou plusieurs blocs de compétences, il sera possible de les valider lors d'une prochaine session de formation pour obtenir la certification.*

- Certificat de formation (si obtenue) et attestation de formation



Formation 100% EntrepreneurE

42% sur 26 stagiaires ont obtenu la certification depuis 2020

CONDITIONS D'ADMISSION

Sélection sur une étude du dossier de candidature avec l'appui de l'entretien de positionnement complété par le/la candidat-e. Évaluation pré-formative

CONTACT

Référente Formation & Handicap :
Violaine VANDAELE

Téléphone : 05 55 33 14 79

Mail : formation@bge-lpc.fr



Des participants en 2023 recommandent la formation



Formation J'entreprends en Corrèze

32% de création d'entreprise sur 47 stagiaires passés en jury depuis 2020

CONCRÉTISEZ VOTRE PROJET DE CRÉATION/REPRISE D'ENTREPRISE AVEC BGE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 : Dispositions générales

Les présentes Conditions Générales de Vente de prestations de services, ci-après dénommées CGV, constituent l'accord régissant pendant sa durée, les relations entre BGE Limousin Poitou-Charentes, ci-après dénommé le Prestataire et ses clients, ci-après dénommé le Client, dans le cadre de la vente de prestations de services. A défaut de contrat spécifique et dérogatoire conclu entre le prestataire et son client, les prestations effectuées sont soumises aux CGV décrites ci-après. Le Client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage. Toute commande passée ainsi que tout contrat conclu avec la BGE Limousin Poitou-Charentes implique l'adhésion pleine et entière et sans réserve du Client à ces CGV. Le fait que le prestataire ne mette pas en œuvre l'une ou l'autre clause établie en sa faveur dans les présentes conditions, ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir. Dans le cadre de parcours de formation commandé via le site ou l'application « Mon compte Formation », la relation commerciale entre le client et BGE Limousin Poitou-Charentes est soumise aux dispositions contenues dans les CGU de moncompteformation.gouv.fr.

Article 2 : Nature des prestations

BGE Limousin Poitou-Charentes accompagne les entrepreneurs :

- dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet de création / reprise d'entreprise ;
- dans le développement de leur activité ;
- dans l'acquisition de nouvelles compétences utiles à l'exercice de leurs fonctions de chef-fe d'entreprise.

Les prestations concernées par les présentes CGV sont les suivantes : actions de formation individuelles ou collectives ; en présentiel ou en distanciel ; en INTER ou en INTRA et dans une moindre mesure, prestations de conseil d'aide à la décision facturées directement au client. BGE Limousin Poitou-Charentes effectue la ou les prestations commandées soit avec ses moyens propres, soit avec le concours d'autres organismes / prestataires avec lesquels aura été passé un contrat de co-traitance ou de sous-traitance.

Article 3 : Devis et commande

Lorsque BGE Limousin Poitou-Charentes intervient en tant qu'organisme de formation proposant des actions de formation sur le site / application.

MonCompteFormation, la relation commerciale est gérée par les Conditions Générales d'Utilisation de la plateforme CPF. Dans les autres cas où BGE Limousin Poitou-Charentes intervient en tant qu'organisme de formation, une proposition individualisée est établie en fonction des besoins exprimés par le stagiaire. BGE Limousin Poitou-Charentes adresse alors un devis au client qui doit le retourner signé et comporter la mention « Bon pour acceptation ». L'inscription d'un stagiaire s'effectue par la signature de ce devis. Lorsque BGE Limousin Poitou-Charentes intervient en tant que prestataire conseil, la structure intervient sur demande expresse du client. Une lettre de mission valant contrat est réalisée pour toute prestation.

Le devis adressé par le prestataire au client précise :

- la nature de la prestation,
- le prix de la prestation (en exonération de TVA),
- le montant des rabais et ristournes éventuels,
- les modalités de paiement,
- le détail des actions et obligations du client et du prestataire, ainsi que les délais de réalisation, validation de la commande implique l'adhésion pleine et entière et sans réserve du client aux présentes CGV.
- le rappel de l'adhésion pleine et entière du client aux CGV. Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le client devra nous retourner cette lettre de mission sans aucune modification;
- soit par courrier postal dument signé et daté avec la mention « Bon pour accord » de la personne légalement responsable ainsi que du cachet commercial le cas échéant,
- soit par courrier électronique avec l'expression du consentement du client.

La commande ne sera validée qu'après renvoi de la lettre de mission valant contrat, acceptée et signée, accompagnée du règlement de l'acompte éventuellement demandé. A défaut de réception de l'accord du client et de l'acompte, ou bien à compter de la date d'expiration du devis, la proposition de devis est considérée comme annulée et le prestataire se réserve le droit de ne pas réaliser sa prestation. La validation de la commande implique l'adhésion pleine et entière et sans réserve du client aux présentes CGV.

Article 4 : Prix

Les prix des services sont ceux détaillés dans les devis, contrats ou fiches formation présents sur MonCompteFormation, acceptés par le client. Ils sont exprimés en euros et non soumis à la TVA. Les prix peuvent être calculés au forfait, à l'heure, par session de travail, ou à la journée. Il est convenu entre les parties que le règlement par le client de la totalité des honoraires du prestataire vaut réception et acceptation définitive des prestations. En aucun cas le tarif de la prestation ne peut être renégocié après que la prestation soit réalisée. Les prix sont révisables chaque année au 1er Janvier par la BGE Limousin Poitou-Charentes. Dans le cadre d'actions de formation, le prix comprend l'ensemble des frais de formation à l'exclusion de ceux d'hébergement, de transport et de repas.

Article 5 : Modalités de paiement

Sauf dispositions contraires (MonCompteFormation par exemple), un acompte de 20% est dû à l'acceptation de la proposition, et le solde au terme de chaque phase d'intervention. Les facturations sont réglables par chèque ou virement bancaire dans les 15 jours suivant leur réception. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. Le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues est de 45 jours à compter de la date d'émission de la facture. Lorsqu'un tiers payeur intervient et que la prise en charge du coût de la formation n'est que partielle, le reliquat devra être acquitté directement par le client.

Article 6 : Retard de paiement

Tout retard ou défaut de paiement entraînera de plein droit :

- L'exigibilité immédiate de toute somme restante due,
- Le calcul et le paiement d'une pénalité de retard sous forme d'intérêts à un taux équivalent à trois (3) fois le taux d'intérêt légal. Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter du jour suivant la date de règlement portée sur la facture, jusqu'à son paiement total, sans qu'aucun rappel ou mise en demeure préalable ne soient nécessaires. Le taux applicable est calculé au prorata temporis.
- Pour tout retard de paiement entre professionnels, une indemnité de 40 euros pour frais de recouvrement.
- Le droit pour le prestataire de suspendre l'exécution de la prestation en cours et de surseoir à toute nouvelle commande

Article 7 : Durée et résiliation

Lorsque le contrat porte sur une action de formation achetée via MonCompteFormation, les dispositions liées à ce présent article sont gérées par l'application des CGU de MonCompteFormation. Lorsque le contrat porte sur une action de formation autre que celle mentionnée ci-dessus, BGE Limousin Poitou-Charentes se réserve le droit d'annuler ou de reporter exceptionnellement une formation. Le client est dans ce cas, informé dans les meilleurs délais. Il ne peut prétendre à aucune indemnisation. Toute annulation de la part du client doit faire l'objet d'une notification écrite à l'attention de BGE Limousin Poitou-Charentes. En cas d'annulation de la formation par le Client, BGE Limousin Poitou-Charentes se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation.
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation: les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation.
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation. Lorsque le contrat porte sur une prestation conseil, la durée des prestations est définie dans le devis ou la lettre de mission valant contrat. Chacune des parties pourra résilier immédiatement le contrat en cas de cessation d'activité de l'une des parties, cessation de paiement, redressement judiciaire, liquidation judiciaire ou toute autre situation produisant les mêmes effets après l'envoi d'une mise en demeure adressée à l'administrateur judiciaire (ou liquidateur) restée plus d'un mois sans réponse, conformément aux dispositions légales en vigueur. En cas d'arrivée du terme ou de la résiliation du contrat :
- le contrat de prestation de service cessera automatiquement à la date correspondante,
- le prestataire se trouve dégagé de ses obligations relatives à l'objet du présent contrat à la date de résiliation ou d'expiration du contrat,
- le prestataire s'engage à restituer au client au plus tard ans les trente (30) jours ouvrés qui suivent la résiliation ou l'expiration du contrat, l'ensemble des documents ou informations remis par le client. En cas de résiliation de l'accord par le client, seront dues par le client les sommes correspondant aux prestations réalisées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et non encore payées

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 8 : Force majeure

Aucune partie ne pourra être considérée défaillante dans l'exécution de ses obligations et voir sa responsabilité engagée si cette obligation est affectée, temporairement ou définitivement, par un évènement ou une cause de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout évènement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code civil, indépendant de sa volonté et qui échappe à son contrôle, tels que notamment, à titre indicatif et non limitatif : catastrophes naturelles, restrictions gouvernementales, troubles sociaux et émeutes, guerres, malveillance, sinistres dans les locaux du prestataire, les interruptions de service EDF supérieure à deux (2) jours, défaillance du matériel informatique, absence longue durée (accident ou maladie). Dans les cinq (5) jours ouvrés maximum de la survenance d'un tel évènement, la partie défaillante pour cause de force majeure s'engage à le notifier à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception et à en apporter la preuve. La partie défaillante fera tous ses efforts afin d'éliminer les causes du retard et reprendra l'exécution de ses obligations dès que le cas invoqué aura disparu. Toutefois si la cause de force majeure perdure au-delà d'un délai de quinze (15) jours ouvrés à compter de la date de réception de la notification du cas de force majeure, chaque partie aura le droit de résilier l'accord, sans octroi de dommages et intérêts.

Ladite résiliation prendra effet à la date de réception par l'autre partie de la lettre de résiliation adressée en recommandée avec accusé de réception. Dans le cas où l'accord est résilié par le client pour cause de force majeure, le client doit verser au prestataire tous les montants dus jusqu'à la date de résiliation.

Article 9 : Obligations et confidentialité

BGE Limousin Poitou-Charentes s'engage à :

- respecter la plus stricte confidentialité concernant les informations fournies par le client / stagiaire, et désignées comme telles ;
- restituer tout document fourni par le client à la fin de la mission ;
- signer un accord de confidentialité si le client le souhaite. Les clauses du contrat signé entre les parties sont réputées confidentielles, et à ce titre ne peuvent être communiquées à des tiers non autorisés.

Les engagements du client / stagiaire :

- L'ensemble des fiches de présentation, contenus, supports pédagogiques ou outils quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par BGE Limousin Poitou-Charentes pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre, sont protégées sauf dispositions contraires, par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de BGE Limousin Poitou-Charentes.

- Dans le cadre d'inscription à une ou plusieurs actions de formation dispensées par BGE Limousin Poitou-Charentes, le stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur fourni par l'organisme de formation.
- Dans le cadre des formations en Intra, le client s'engage à mettre à disposition des intervenants, les moyens appropriés pour accomplir leur mission : lieu spécifiquement prévu pour l'accueil de formations, salle suffisamment spacieuse et équipée de moyens pédagogiques standards si possible (un paperboard, un vidéoprojecteur, un écran). Si le client ne dispose pas de ces moyens pédagogiques standards, il devra en faire part à BGE Limousin Poitou-Charentes pour que le formateur concerné prenne ses dispositions. Les repas sont en sus, organisés et prévus par le client.
- Le cas échéant, le client / stagiaire s'engage à respecter les dates et heures des rendez-vous fixés pour le bon déroulement du dispositif souscrit : toute action individuelle non honorée mais non décommandée dans les quarante-huit (48) heures précédant la date de sa réalisation reste due au prestataire. La réalisation ultérieure de cette action entraînera son paiement en sus.
- Mettre tout en œuvre pour replanifier dans un délai conforme au bon déroulement du dispositif, les actions annulées avec le préavis de quarante-huit (48) heures évoqué.
- Régler toute prestation due dans un délai de 45 jours à réception de facture à défaut d'indication d'un délai inférieur sur le contrat. La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien.

La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au client sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.

Conformément à la réglementation applicable, notamment, le règlement européen 2016 / 679, dit règlement sur la protection des données (RGPD) et les dispositions nationales relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes, aux informations les concernant. Ces droits peuvent être exercés par l'envoi d'un courriel à accueil@bge-limousin.fr. Enfin, les personnes disposent du droit d'introduire une réclamation à la CNIL (Commission Nationale de l'informatique et des Libertés).

Article 10 : Responsabilités

Considérant la nature des prestations réalisées, l'obligation de BGE Limousin Poitou-Charentes est une obligation de moyens. BGE Limousin Poitou-Charentes s'engage à réaliser les prestations conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière, aux termes et conditions de l'accord, ainsi que dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables. Le client s'engage à mettre à disposition du prestataire dans les délais convenus, l'ensemble des informations et documents indispensables à la bonne réalisation de la prestation ainsi qu'à la bonne compréhension des problèmes posés. La responsabilité de BGE Limousin Poitou-Charentes ne pourra pas être engagée pour :

- une erreur engendrée par un manque d'information ou des informations erronées remises par le client ;
- un retard occasionné par le client qui entraînerait l'impossibilité de respecter les délais convenus ou prescrits par la loi. BGE Limousin Poitou-Charentes ne pourra être tenue pour responsable de l'absence de résultats, et ce pour quelque durée que ce soit.

La responsabilité de BGE Limousin Poitou-Charentes, si elle est prouvée, sera limitée à la moitié de la somme totale hors taxes effectivement payée par le client pour le service fourni par le prestataire à la date de la réclamation par lettre recommandée avec accusé réception. Chacune des parties est responsable envers l'autre de tout manquement aux obligations mises à sa charge.

Arbitrage en cas de litige :

Les droits et obligations des 2 parties liées par la convention de formation sont régis par les lois françaises. Les parties acceptent de se soumettre à la juridiction non exclusive du Tribunal de Limoges pour toutes les contestations relatives à son interprétation ou à son exécution.



ILS TÉMOIGNENT DE LEURS EXPÉRIENCES DE FORMATION EN 2024 SUR NOS FORMATIONS

“ Les informations données m'ont été utiles et pertinentes pour la suite de mon projet. ”



“ L'écoute et la patience de la formatrice m'ont réellement permis de poser des questions sur le sujet. ”



“ La richesse de la formation, la quantité de documents visibles sur les diaporamas, les compétences de la formatrice et sa capacité à transmettre/expliquer les informations, sont les points forts de cette formation. ”





25 cours Jean Pénicaud
87000 LIMOGES
05 55 33 14 79
accueil@bge-lpc.fr
www.bge-lpc.fr